



# Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers

**Formation modulaire (17 jours)**

**Préparation à l'examen officiel de la Société Suisse de pédologie (SSP)**

Code: 19PBBB-FR

---

**15 août 2019 – 9 novembre 2019 | Bienne et alentours**

---

**sanu future learning sa**

Rue du Général-Dufour 18, CH-2502 Bienne, +41 32 322 14 33, [www.sanu.ch](http://www.sanu.ch)

## Contexte

La gestion des sols sur un chantier est une tâche complexe qui requiert de nombreuses compétences et qui implique de nombreux acteurs. Les exigences de la protection des sols ne sont pas toujours connues et intégrées dans la planification et le suivi des chantiers. La personne qui accompagne un chantier doit avoir du tact, être crédible et disposer des compétences techniques les plus actuelles. C'est dans ce contexte que s'inscrit cette formation, intégrant à la fois les aspects techniques, de gestion de chantiers et de communication.

Cette formation complète l'expérience de terrain et permet une mise à niveau et un échange sur les bonnes pratiques de chantiers. Elle vise à long terme une meilleure sensibilisation des acteurs et une application plus professionnelle de la protection des sols sur les chantiers.

La formation de spécialiste de la protection des sols sur les chantiers existe depuis 2001 et sa réalisation est proposée pour la dixième fois. sanu sa collabore avec la SSP (Société suisse de pédologie) qui est l'instance responsable de la reconnaissance du titre de « Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers SSP ». Les conditions d'obtention de ce titre sont, outre la formation de base et l'expérience professionnelle, la réussite de l'examen.

Les 17 jours de la formation proposée par sanu sa sont une préparation à l'examen officiel de la SSP et un complément idéal aux compétences acquises sur le terrain. La formation est modulaire et peut être suivie indépendamment d'une reconnaissance (voir conditions d'admission et de reconnaissance).

## Objectifs

Les participant-e-s sont capables de :

- ▶ appliquer les principes de la protection des sols sur des chantiers ;
- ▶ remplir les tâches d'un cahier des charges standard en matière de protection des sols sur les chantiers ;
- ▶ anticiper des situations de conflits et mieux les gérer au quotidien.

### Mandant

Avec le soutien de l'OFEV

### Patronage



svu  
asep

## Public cible

Cette formation est ouverte à tous les professionnels actifs sur les chantiers et qui sont confrontés à la gestion des sols.

La formation s'adresse en particulier aux :

- ▶ Ingénieurs ou spécialistes de l'environnement, conseiller-ère-s agricoles, impliqués dans des projets sensibles du point de vue des sols (améliorations foncières, modifications de terrains, renaturations de cours d'eau, protection contre les crues, etc.) ;
- ▶ Collaborateur(trice)s de bureaux d'ingénieurs, de conseils et de planification ;
- ▶ Collaborateur(trice)s d'administration confrontés à des questions d'application et d'intégration des exigences légales de protection des sols ;
- ▶ Spécialistes des sols ou pédologues qui désirent élargir leurs compétences dans les domaines de la planification et de la communication.

## Témoignage

**François Genolet | Ing. EPF environnement, IDEALP SA, Sion (VS)**

20 ans après mon diplôme en pédologie à l'EPFL, j'avais besoin d'une mise à jour de mes connaissances et le cours de SPSC m'a offert cette opportunité. La qualité, l'expérience et la diversité des intervenants issus aussi bien du milieu académique, de services cantonaux ou fédéraux, que de bureaux techniques spécialisés m'ont permis de dresser l'état des pratiques actuelles en matière de protection des sols. Même si le cours est dispensé sur un rythme soutenu et demande un investissement personnel non négligeable, je l'ai suivi avec beaucoup de plaisir et d'enthousiasme, car les responsables de la formation au sein du sanu ont su créer une ambiance conviviale propice aux échanges et au réseautage entre collègues partageant des préoccupations similaires.

## Informations pratiques

**Dates et lieu:**

**15.08.19 - 09.11.19 | Biennet et alentours**

**Frais:**

**CHF 7'700 (formation complète)** | plus d'informations sur le prix des différents modules sur le site internet. Le prix comprend la documentation de cours, les repas de midi et les pauses ainsi qu'un rabais de 50% sur les billets de train.

**Délai d'inscription:** 24 février 2019

Plus d'information | Inscription: [www.sanu.ch/19PBBB-FR](http://www.sanu.ch/19PBBB-FR)

## Programme

### Module 1 | Bases en pédologie | 15.08. - 17.08.2019

- ▶ Diversité des sols en Suisse
- ▶ Caractéristiques et propriétés des sols
- ▶ Diagnostic des sols et bases pour la description d'un profil de sol
- ▶ Atteintes chimiques des sols
- ▶ Pollutions des sols
- ▶ Mécanique des sols

### Module 2 | Bases de la protection des sols | 05., 06.09. & 03.10.2019

- ▶ Origine de la protection des sols et rôle du SPSC
- ▶ Visite d'un chantier avec analyse d'une remise en culture
- ▶ Bases légales, pratiques et attentes des cantons, autorisations de construction
- ▶ Analyse de différents cas / chantiers
- ▶ Principes de base des sols forestiers et description d'un profil de sol
- ▶ Protection des sols en milieu forestier

### Module 3 | Phase de réalisation des travaux | 19. - 21.09.2019

- ▶ Phase de construction selon sia et acteurs de la construction
- ▶ Techniques de construction, machines de chantier et conséquences sur les sols
- ▶ Techniques de protection des sols
- ▶ Principes de base en agriculture, visite de terrain
- ▶ Etudes de cas avec risques juridiques
- ▶ Atteintes physiques

### Module 4 | Communication | 04. - 05.10.2019

- ▶ Gestion des conflits
- ▶ Négociation et conviction

### Module 5 | Phase de planification et de soumission | 17. - 19.10.2019

- ▶ Identification des phases critiques de chantier avec suivi des coûts
- ▶ Analyse d'études de cas / Worst-case et lessons learned
- ▶ De la soumission au contrat d'entreprise
- ▶ Mesures de réparation et coûts
- ▶ Rôles et devoirs du SPSC (cahier des charges)
- ▶ Rôles et devoirs des autres acteurs de la construction

### Module 6 | Etudes de cas | 07. - 09.11.2019

- ▶ Rapports techniques, chapitre sol du RIE
- ▶ Etablir un concept de protection des sols pour différents types de sols
- ▶ Préparation et réalisation de cours de formation pour les machinistes
- ▶ Réception de travaux avec mise en situation
- ▶ Offre et estimation des coûts pour un contrat SPSC
- ▶ Séance Kick-off avec jeu de rôle

### Examen SSP

- ▶ La réussite de l'examen est une des conditions à remplir en vue de l'obtention du titre de SPSC SSP (voir autres conditions dans le règlement de reconnaissance de la SSP)
- ▶ Détails organisationnels (voir règlement d'examens sanu)

## Conditions d'admission à La formation

S'agissant d'une formation qualifiante (La formation sanu sa sert de préparation à l'examen SPSC SSP, voir informations ci-après), les participants doivent attester de connaissances de base, d'une sérieuse motivation et de possibilité d'application des connaissances acquises. La demande d'admission se fait par le biais d'un dossier d'inscription.

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- ▶ au minimum six mois d'expérience de suivi de chantiers avec des aspects de pédologie ;
- ▶ une formation de base avec des connaissances minimales en matière de pédologie (niveau HES ou EPF). Une expérience professionnelle pratique de plusieurs années peut être reconnue équivalente ;
- ▶ possibilité d'utilisation et de mise en oeuvre dans son activité professionnelle ;
- ▶ soutien ou recommandation de son employeur/autorité.

### Dossier d'inscription

Le dossier d'inscription doit contenir au minimum les documents suivants que la formation soit suivie dans son intégralité ou selon une sélection de modules :

- ▶ formulaire d'inscription électronique en ligne dûment rempli ;
- ▶ lettre de motivation à suivre cette formation et possibilité d'application des connaissances acquises ;
- ▶ lettre de recommandation du supérieur ou d'une autorité ;
- ▶ expérience pratique minimale de 6 mois dans le domaine des sols | suivi de chantiers avec aspects pédologiques (formulaire sanu sa)
- ▶ formations suivies dans le domaine des sols | suivi de chantier (formulaire sanu future learning)

Pour les personnes visant la reconnaissance du titre SPSC SSP :

- ▶ évaluation des pré-requis en pédologie (formulaire de la SSP), formulaire électronique dûment rempli (sera transmis par sanu sa à la SSP) ou réponse de la SSP concernant les pré-requis

Vous trouverez le formulaire d'inscription ainsi que d'autres informations importantes sur notre site Internet ([www.sanu.ch/19PBBB-FR](http://www.sanu.ch/19PBBB-FR)).

## Procédure d'admission à La formation

Le nombre de place étant limité, la décision d'admission à la formation est prise par sanu sa sur la base du dossier d'inscription et dans l'ordre d'arrivée de la candidature, avec avantage aux personnes s'inscrivant à la formation complète. La décision d'admission sera communiquée au plus tard un mois après le délai d'inscription.

En cas d'acceptation, un acompte de CHF 1'500 devra être versé. Si celui-ci n'est pas versé dans les 30 jours, le droit à une place tombe. L'inscription est contraignante et l'acompte ne sera remboursé qu' en cas d'exceptions. Si l'inscription est annulée au plus tard deux mois avant le début du cours, l'intégralité du prix de la formation est due. Des exceptions sont toutefois possibles (maladie, accident et décès).

## Langue | Correspondance

La formation est donnée dans la langue de l'intervenant (allemand ou français). Chaque participant peut parler et poser des questions dans sa langue. C'est pourquoi, il est important pour le participant de disposer de bonnes connaissances de l'autre langue. Il n'y a pas de traduction simultanée. La documentation de cours est disponible en allemand et en français. Les discussions importantes et les visites de chantier seront réalisées dans la mesure du possible de manière bilingue.

**Info: à partir de 10 participants francophones, plusieurs modules, ainsi que des parties de modules théoriques pourront être données par des intervenants francophones.**

Le module communication a lieu dans les deux langues (francophones et germanophones sont séparés).

## Organisation

Coraline Sahin | Cheffe de projet | [csahin@sanu.ch](mailto:csahin@sanu.ch)

Nadine Gerber | Coordinatrice de projet | [ngerber@sanu.ch](mailto:ngerber@sanu.ch)

sanu future learning sa  
Rue du Général-Dufour 18  
2502 Biel-Bienne  
T: 032 322 14 33  
[www.sanu.ch](http://www.sanu.ch)

---

## Examen et reconnaissance du titre SPSC SSP

---

La formation de sanu sa sert de préparation à l'examen de Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers SPSC. L'examen peut être réalisé indépendamment de la formation sanu future learning et est ouvert à tous les candidats intéressés à l'obtention du titre SPSC SSP. sanu sa est mandaté par la Société Suisse de Pédologie SSP pour la réalisation de l'examen. La date de la prochaine session d'examen est indiquée sur notre site internet. La taxe d'examen n'est pas comprise dans le montant de la formation sanu et s'élève à CHF 1500.- (voir règlement d'examen sanu sa). Pour l'inscription sur la liste des Spécialistes de la protection des sols reconnus par la SSP, la réussite de l'examen est une condition nécessaire, mais pas suffisante (voir autres conditions dans le règlement de reconnaissance de la SSP et ci-contre).

---

### Témoignage

---

**Cédric Coquelin | Ing Projet environnement, Ecoscan SA, Lausanne**

Ce qui m'a particulièrement plu dans cette formation, c'est le nombre de jours sur le terrain proposés. Les applications sur le terrain permettent de se faire une bonne idée des manques ou des améliorations à faire dans notre pratique en tant que SPSC.

Le contact avec les suisses alémaniques, même si difficile en raison de la langue, m'a aussi été très bénéfique notamment pour confronter des techniques, des savoir-faire et en plus pour progresser en allemand.

La formation m'a permis d'approfondir les techniques de chantier, d'obtenir une vision claire en matière de normes et de lois concernant la protection des sols et un aperçu de tous les domaines d'intervention. La documentation de cours est une mine d'or et en particulier en ce qui concerne les informations nécessaires à la bonne conduite de chantier et aux problématiques de remise en culture.

---

## Procédure séparée

---

Examen sanu sa (1 jour) :

- ▶ sur inscription (voir règlement d'examen sanu et formulaire d'inscription en ligne sur le site internet dès l'ouverture des inscriptions).
- ▶ taxe : CHF 1'500

Reconnaissance SPSC SSP :

- ▶ sur dossier de candidature (voir Règlement de reconnaissance SSP, Conditions reconnaissance SSP, Exigences pour le cours « Gestion des conflits et médiation » et Formulaire de vérification des pré-requis SSP)
- ▶ frais de traitement du dossier : CHF 1'000

---

## Reconnaissance du titre SPSC SSP

---

Un dossier de candidature doit être transmis à la SSP pour officialiser la demande de reconnaissance. Ce dossier de candidature auprès de la SSP n'est pas équivalent au dossier d'inscription à la formation sanu future learning et doit être établi conformément aux exigences de la SSP (voir Vademecum Reconnaissance SSP et règlement de reconnaissance SSP).

Pour la reconnaissance, les candidats doivent remplir les conditions suivantes:

- ▶ Diplôme d'une Haute Ecole ou d'une Université avec une spécialisation en pédologie (voir document de la SSP pour demande préalable de vérification des pré-requis)\*
- ▶ Attestation de cours sur le thème « Gestion des conflits et médiation » (voir document de la SSP sur les exigences requises)
- ▶ Réussite de l'examen officiel de la SSP de « Spécialiste de la protection des sols sur les chantiers » (voir règlement d'examen sanu)
- ▶ 2 années d'expérience pratique dans le domaine de la protection des sols sur les chantiers
- ▶ 2 références professionnelles

\*Les connaissances de base en pédologie étant une condition éliminatoire à la reconnaissance du titre, il est recommandé de faire une demande préalable de vérification de ses pré-requis auprès de la SSP dans le cadre de l'inscription à la formation sanu future learning de « Spécialistes de la protection des sols sur les chantiers SPSC » (voir formulaire de vérification des pré-requis SSP). Le formulaire dûment rempli (qui sera transmis par sanu future learning à la SSP) ou la réponse de la SSP concernant les pré-requis fait partie du dossier d'inscription à la formation et doit être transmis jusqu'au délai d'inscription. La vérification des pré-requis en pédologie doit être réalisée au plus tard lors de l'inscription à l'examen de « Spécialistes de la protection des sols sur les chantiers » (voir règlement d'examen sanu sa).

